

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} février 2021 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	13
<i>Votants</i>	13
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	1

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François LAURENT, Clotilde MULOT, Lydie PEREUR, Denise PERRINGERARD, Aurore POCHIER, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT

Date de convocation	
	23/01/2021

Excusés : François GUEDIN

Date d'affichage	
	02/02/2021

Absents : Pauline GRISEZ

Secrétaire : Clotilde MULOT

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Décisions du Maire par délégation
- Convention AIIS
- Marché de maîtrise d'œuvre eau potable
- Location salle du Parc de la Presle
- Dossier revitalisation avec INSITU
- Dossier Petites Villes de demain
- Dossier Lotissement en Maze
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que 2 points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Investissement avant le vote du budget
- PACT 2

Par ailleurs M. le Maire précise que le point « effacement de dettes » est reporté à une date ultérieure.



INFORMATIONS

M. le Maire donne différentes informations :

- Décès survenus en janvier dans la commune
- Mise en place par Cora d'un point retrait pour ses clients chez un commerçant de Favorney.
- Mise en place par SITA d'un registre déposé à la mairie à la disposition de la population pour répertorier d'éventuelles mauvaises odeurs.
- Reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la ville de Vesoul qui avait été transférée au SIED.
- Lettre de M. William VEFOND suite à l'enlèvement de déchets et au sujet de l'entretien d'une cour rue Bichat.
- Finalisation du projet de médaille commémorative de la commune de Favorney élaboré par Prime.
- Journées portes ouvertes Ages et Vie le 31/03/2021 et ouverture le 12 mai 2021.
- Démarches entreprises par la Communauté de Communes Terres de Saône pour obtenir le Label Maison France Services à la MSAP actuelle et avantages de la nouvelle offre de multiples services à la population.

2021-01 : DECISIONS DU MAIRE AGISSANT PAR DELEGATION

M. le Maire rappelle que les décisions du Maire agissant par délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur le même objet. Elles sont transmises au Préfet pour le contrôle de légalité, sont inscrites au registre des délibérations du conseil municipal et doivent être publiées. Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

Du 3 novembre 2020 au 2 février 2021, M. François LAURENT, Maire, a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

- Ne pas exercer son droit de préemption sur :
 - ↗ la vente de l'immeuble, propriété de M. et Mme [REDACTED], cadastré ZI 78-79 et AB n°539, situé 7 rue du Général Détrie, d'une superficie de 7a46ca à M. [REDACTED].
 - ↗ la vente de l'immeuble, propriété de [REDACTED], cadastré AB n°527-528-529, d'une superficie de 2a17ca, situé 15B et 15T rue du Général Leclerc, à M. [REDACTED].
 - ↗ la vente de l'immeuble, propriété de Mme [REDACTED], cadastré AB n°284-511, situé 7 rue Commandant Druhais, d'une superficie de 74ca à M. [REDACTED].
 - ↗ la vente de l'immeuble, propriété de Mme [REDACTED], cadastré A n°265-350, 19 rue Molière, d'une superficie de 9a73ca à M. [REDACTED].
- Reconduction du bail dérogatoire de location du restaurant 1754 à M. Quentin PEREUR, restaurateur au 5 rue du Général Leclerc, jusqu'au 31 mars 2021 pour un loyer mensuel de 250 € HT.



2021-02 : CONVENTION AIIS

Après examen, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention 2021 avec l'Association Intercommunale d'Insertion de la Région de Saulx.
Une somme de 250 € correspondant à la cotisation sera versée au cours du 1er trimestre 2021.

2021-03 : LOCATION SALLE DE REUNION

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal décident de louer la salle de réunion du Parc de la Presle pour un montant de 150 € / journée.

2021-04 : **DELIBERATION REPORTEE**

2021-05 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Avant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants à ces travaux seront inscrits au budget lors de son adoption.

Budget principal :

Les dépenses d'investissement concernées sont affectées :

- **au chapitre 21 pour un montant total de : 5 500 € décomposé de la façon suivante :**

- article 2183 (mobilier) : 2000 €

Pour l'acquisition de mobilier au secrétariat de mairie

- article 21318 (autres bâtiments publics) : 2500 €

Pour la nouvelle installation de gaz à la salle des fêtes

- article 2188 (autres immo corporelles) : 1000 €

Pour l'acquisition d'un écran de projection et d'un store pour équiper la salle de réunion de la mairie.

- **au chapitre 23**

- article 2315 (immo en cours) : 40 000 €

Pour l'opération Revitalisation du bourg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.



2021-06 PROJET REHABILITATION DU GYMNASSE – PACT 2

Le Programme d'Actions Concertées et Territoriales (PACT) est un contrat signé entre les communautés de communes et le Département de Haute-Saône afin de programmer les investissements à réaliser sur une période de 5 ans.

Ce contrat a pour ambition de réduire les inégalités territoriales et d'assurer un accès égal aux services et aux équipements de proximité pour tous les Haut-Saônois.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier à la communauté de communes pour solliciter l'inscription de la rénovation du gymnase de faverney dans le PACT2.

Cet équipement structurant confortera la commune de Faverney dans son rôle de bourg centre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Incivilités :

Dépôts sauvages d'ordures ménagères sur la place du gymnase : identification des déposants et suite à donner conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2020.

- Respect du stationnement dans la rue Leclerc et difficultés à obtenir l'intervention de la gendarmerie pour faire respecter l'arrêté communal.

- Question d'un conseiller municipal qui a fait l'objet de menaces sur son lieu de travail, qui a appelé la gendarmerie, qui lui a conseillé de déposer plainte à JUSSEY...

Suite à ces remarques, le Conseil Municipal à l'unanimité demande au Maire de prendre contact avec le Commandant de la gendarmerie de Haute-Saône pour lui faire part de ces problèmes récurrents qui perturbent la vie communale.

